

Département d'Eure-et-Loir, commune de

Goussainville



Plan local d'urbanisme

Pos initial approuvé le 18 février 1988

1^{ère} modification approuvée le 31 octobre 1990, 2^e modification approuvée le 17 janvier 1992, 3^e modification approuvée le 16 décembre 1993, 4^e modification approuvée le 20 mars 1998, 5^e modification approuvée le 5 janvier 2006

Plu prescrit le 26 juin 2015

Plu arrêté le 22 janvier 2019

Plu approuvé le

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal du
22 janvier 2019
arrêtant le plan local d'urbanisme de la
commune de Goussainville

Le maire,
Michel Cadot

Servitudes d'utilité publique



Date :

11 janvier 2019

Phase :

Arrêt du projet

Pièce n° :

5.1

Mairie de **Goussainville**, 13, rue de Paris (28410)
tél : 02 37 43 27 13
courriel : mairie.goussainville28@orange.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres courriel : contact@gilsonpaysage.com

Liste et présentation des servitudes à Goussainville

Servitudes attachées à la protection des eaux AS1

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GeMAPI). Cette nouvelle compétence, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, induit que les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que les ouvrages de protection contre les crues sont exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

La commune de Goussainville est alimentée en eau potable par le captage de Saint-Lubin-de-la-Haye.

Servitudes d'alignement EL7

Quatre plans d'alignement sont présents sur la commune :

Centre-bourg de Goussainville :

- RD 147/15 du 25/05/1853
- RD 305/2 du 29/11/1899

Hameau de Champagne :

- RD 305/2 du 26/05/1900

Hameau de Orval :

- RD 305 du 04/04/1891 (bleu)

Servitudes relatives aux relations aériennes T7

La commune est soumise à la servitude aéronautique T7. La servitude **T7** s'applique à tout le territoire national en dehors des zones définies par les servitudes **T4 – T5**.

Symbole	Nom officiel de la servitude	Texte de référence	Acte d'institution	Objet de la servitude
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Code de l'Aviation Civile, articles R.241-1 et D.244-1 à D.244-4. Code de l'urbanisme articles L.151-43, L.152-7 et L.153-60	Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome

Servitudes relatives aux canalisations de gaz I3

La commune est également concernée par des installations de surface annexes aux canalisations de transport exploitées par GRT gaz :

Postes		
Nom	Type	PMS amont (bar)
Goussainville 28185	Comptage livraison	67,7
	Comptage livraison	67,7
	Détente	67,7

GRT Gaz a réalisé une étude de sécurité en cours de révision et dispose d'une estimation des distances d'effets en cas d'accident, en deçà desquelles les implantations ont vocation à être limitées. Ces distances d'effets jointes ne constituent pas des SUP pour l'instant (même si leur non-prise en compte engage la responsabilité de la commune). Cependant, elles ont vocation à le devenir lorsque les préfets de département auront pris leurs arrêtés de servitudes (en 2015 ou 2016 selon les communes).

Distances d'effets associées aux canalisations de transport de gaz :

Nom	Diamètre Nominale (mm)	Pression Maximale de Service (bar)	Traverse ou impacte la commune	Distances d'effets					
				Scénario de rupture (scénario majorant)			Scénario de petite brèche (scénario réduit)		
				Zone des effets létaux significatifs (en m)	Zone des effets létaux (en m)	Zone des effets irréversibles (en m)	Zone des effets létaux significatifs (en m)	Zone des effets létaux (en m)	Zone des effets irréversibles (en m)
DN 200-1976 St/illiers/Chartres	200	67,7	Traverse	35	55	70	5	5	5
DN 80-1976 Brt Goussainville	80	67,7	Traverse	5	10	15	5	5	5

Source : GRTgaz – étude de dangers de mars-14

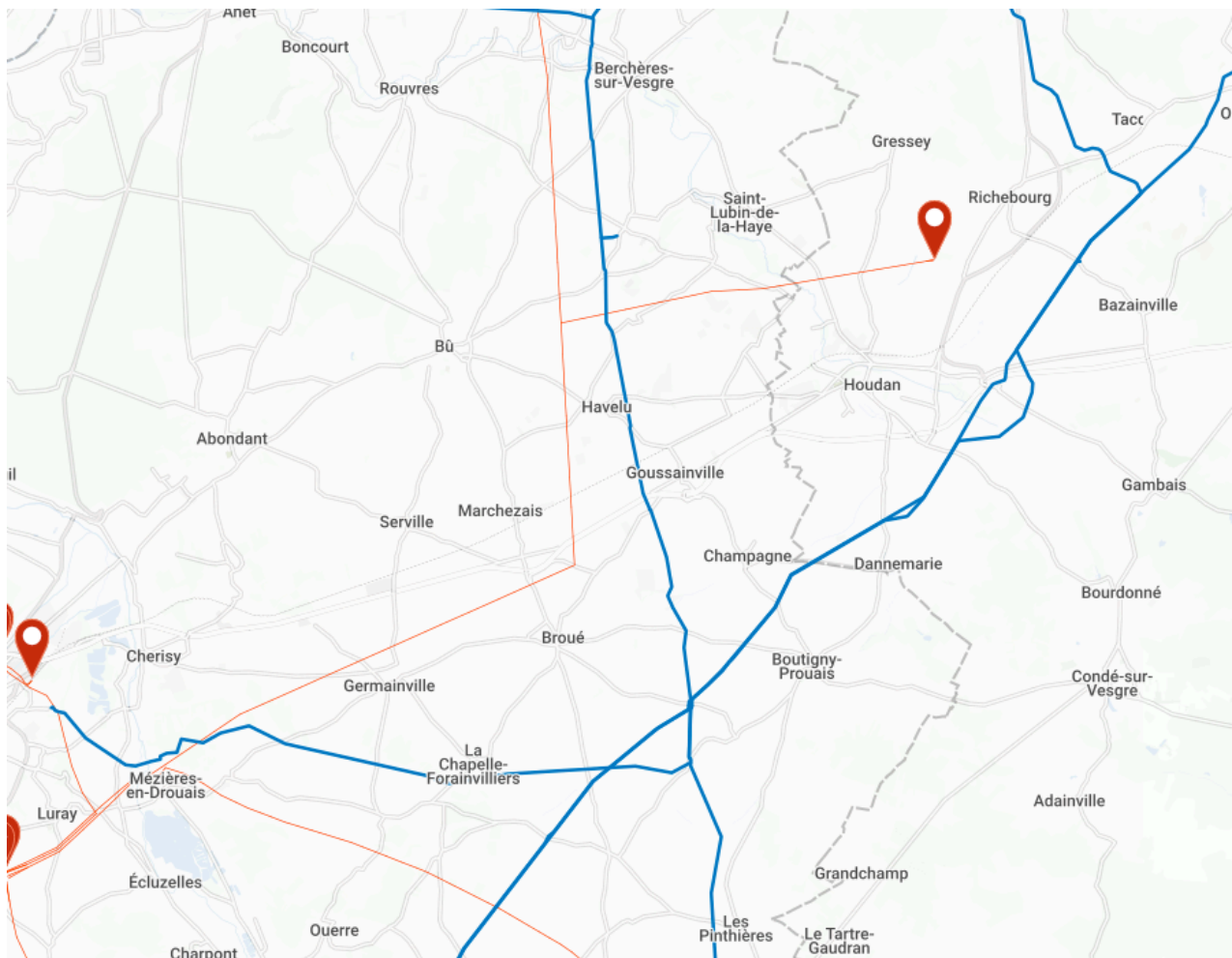
Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements I4 - Électricité

La commune du Goussainville est concernée par des ouvrages de distribution d'électricité haute et très haute tension (>50 000 volts) du réseau public de transport d'électricité :
Liaison 225kV N°1 ARPENTS (LES) – BONNIERES – RICHEBOURG
Liaison 225kV N°1 ARPENTS (LES) – MEZEROLLES – RICHEBOURG

Groupe Maintenance Réseaux
RTE – GMR Sud-Ouest
07 avenue Eugène FREYSSINET
78286 GUYANCOURT CEDEX

La société RTE rappelle particulièrement que les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un espace boisé classé et que dans le cas d'un surplomb de ligne, un déclassement s'impose. Les largeurs à déclasser sous les lignes sont les suivantes :

- 05m de part et d'autre de l'axe des lignes souterraines ;
- 20 m de part et d'autre de l'axe des lignes 45kV ;
- 30 m de part et d'autre de l'axe des lignes 63kV et 90kV ;
- 40 m de part et d'autre de l'axe des lignes 2*63kV et 2*90kV ;
- 40 m de part et d'autre de l'axe des lignes 150kV ;
- 40 m de part et d'autre de l'axe des lignes 225kV ;
- 80 m de part et d'autre de l'axe des lignes 2*225kV ;
- 50 m de part et d'autre de l'axe des lignes 400kV ;
- 100 m de part et d'autre de l'axe des lignes 2*400kV.



Réseau de transport électrique en rouge et de transport de gaz en bleu
Source : Open Data Réseaux Énergies - <https://opendata.reseaux-energies.fr>

Servitudes relatives aux voies ferrées T1

La commune de Goussainville est traversée par la ligne 395000 de Saint-Cyr à Surdon.
SNCF Immobilier
Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest
15 Boulevard Stalingrad
44000 Nantes

FICHES DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE